

Question de Daniel Senesael à Elke Sleurs  
Secrétaire d'Etat en charge de la Politique scientifique

Objet : Centre d'excellence sur le climat pour la Belgique

Madame la Secrétaire d'Etat,

Il y a un peu plus d'un an, j'interrogeais votre homologue en charge de l'Environnement, Marie-Christine Marghem, sur la nécessaire mise en place d'un centre d'excellence du climat pour la Belgique. Comme elle le reconnaissait à l'époque, il existe un réel besoin d'accès à des informations climatiques objectives, cohérentes et fiables, afin de mieux comprendre et appréhender les risques futurs dans la mesure où une solide base de connaissances est essentielle pour soutenir les efforts visant à lutter contre le changement climatique ainsi que pour orienter la prise de décision.

Il est évident qu'un centre d'excellence du climat pourrait remplir ce rôle en fournissant une base scientifique solide, permettant de soutenir les politiques climatiques, d'informer les différents acteurs économiques ou institutionnels et de valoriser l'expertise disponible, notamment au plan international comme cela est le cas en France, Grande-Bretagne ou en Autriche par exemple.

Dans sa réponse, elle m'informait en outre qu'un centre de référence fédéral d'expertise climatique figurait parmi les 34 mesures proposées dans le projet de plan fédéral "Adaptation aux changements climatiques" qu'elle comptait, je cite : « faire adopter le plus rapidement possible ».

Par ailleurs, la Ministre me précisait à l'époque qu'une étude préparatoire en vue de la création de ce centre, menée sur l'initiative du SPF Politique scientifique, était en cours de finalisation.

Il y a quelques semaines, alors que je l'interrogeais à nouveau sur le sujet afin de faire le point sur les avancées obtenues, la Ministre Marghem me signifiait qu'aucune avancée majeure n'avait été enregistrée sur le sujet, que les résultats de l'étude en question ne lui avaient pas été communiqués et que la mise sur pied d'un tel centre d'excellence ne constituait plus une priorité mais une simple éventualité.

Madame la Secrétaire d'Etat,

Concernant l'étude préparatoire dont je viens de faire mention, la Ministre me conseillait de vous interroger afin de prendre connaissance des résultats de celle-ci. Pouvez-vous me confirmer que l'étude a bien été diligentée et, le cas échéant, pouvez-vous nous faire le point sur ses conclusions ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous dire si la création d'un centre d'excellence pour le climat est toujours à l'ordre du jour ou si le projet a été abandonné ? Auquel cas, pouvez-vous nous préciser, en fonction, les prochaines étapes de sa mise en place ou les raisons d'un tel revirement ?

Je vous remercie,  
Daniel Senesael

## Réponse de la Secrétaire d'Etat

Monsieur le président, cher collègue, pour ce qui concerne le centre climatique de l'IASB, je suis en mesure de vous indiquer que les résultats de l'étude intitulée "Étude Guy Brasseur" sont désormais disponibles. L'étude a été présentée à mon cabinet par les trois établissements scientifiques fédéraux du plateau d'Uccle et par BELSPO.

À l'issue de cette présentation, il restait encore un grand nombre de questions pertinentes auxquelles les institutions concernées vont répondre. Pour vous donner une idée des problèmes restant à résoudre, voici quelques questions qu'on est en droit de se poser. Qu'en est-il de la dimension européenne? Qu'en est-il des compétences des États fédérés? Dans quelle mesure les États fédérés doivent-ils être impliqués? Qu'en est-il de l'initiative Copernic de la Commission européenne? Qu'en est-il, par exemple, de la directive européenne 2013/37/EU concernant la réutilisation des informations publiques et de l'exécution belge de cette directive? Qu'en est-il de différents aspects? Par exemple, la biodiversité est-elle ou non incluse? Dans la proposition qui est maintenant sur la table, le centre climatique aurait un coût récurrent pouvant aller de 0,5 million d'euros par an à 0,75 million d'euros par an, rien que pour le développement initial et les frais de coordination.

Vu les ambitions existantes, il s'agirait plutôt d'une sous-évaluation. Et dans le contexte budgétaire actuel, même cette sous-évaluation n'est pas faisable. Nous sommes maintenant en automne 2016 et je n'ai toujours pas de réponse à ces questions. Cela montre que la problématique est bien plus complexe que ce que nous pensions. La création d'un centre climatique fédéral n'est donc certainement pas pour demain. Nous devons, hélas, nous montrer réalistes. L'autonomisation des établissements scientifiques fédéraux offre peut être une solution dans la mesure où ils pourront définir par eux-mêmes, davantage qu'aujourd'hui, leurs initiatives et leurs priorités dans le cadre de leurs missions légales et de leur budget.

## Réplique de Daniel Senesael

Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour vos éléments de réponse. Ils ont le mérite d'être clairs. De manière polie, vous nous dites que ce centre n'est pas pour demain et qu'il faut rester réaliste. Vous venez, en fait, d'enterrer ce centre d'excellence climatique, alors que, je le rappelle, il était une de vos priorités pour cette législature et que, par ailleurs, les objectifs qu'il avait à remplir avaient été bien définis. En outre, il permettait précisément cette cohérence et cette fiabilité des informations à partager entre les acteurs économiques et même si vous avez eu en attente des questions pertinentes que vous avez posées.

Sincèrement, quand on parle d'un budget d'un demi million d'euros, en fonction de la capacité des informations qui pouvaient être irriguées et de la qualité de ces informations qui pouvait être développée, cela ne me semblait pas, à ce stade, un budget surdimensionné. Par conséquent, je regrette amèrement que ce centre d'excellence ne puisse voir le jour, en tout cas pas dans l'immédiat.